Document WSIS/PC-2/11-F
24 février 2003
Original: anglais

TABLE RONDE N° 1

"Infrastructure des TIC et financement"

Modérateur: M. Francisco Gómez Alamillo (Secrétaire général, AHCIET)

Participants:

Gouvernement:

M. Yang Zemin (Président de l'Académie chinoise de recherche en télécommunication, Chine)

Organisations internationales:

M. Yann Brenner (BID)

M. Hamadoun I. Touré (Directeur, BDT, UIT)

ONG et entités de la société civile:

M. Artur Serra (Universitat Politécnica de Catalunya)

M. Amadou Top (OSIRIS)

Rapporteurs:

Juan Luis Castro (Secrétariat exécutif, SMSI)

Claudia Sarrocco (UIT)

1 Résumé des présentations

M. Francisco Gómez Alamillo a lancé le débat en attirant l'attention des participants sur certaines des principales préoccupations qui entourent le développement de l'infrastructure des télécommunications. Il a fait observer que l'accès universel aux services de télécommunication est considéré comme un objectif fondamental, mais que le développement de l'infrastructure n'en pose pas moins de nombreux problèmes à la société. Dans ce domaine un thème clé serait l'élaboration de modèles à utiliser pour parvenir à un développement durable de l'infrastructure, lequel garantirait un retour sur investissement. L'orateur a par ailleurs insisté sur le fait que l'accès universel concerne non seulement l'infrastructure, mais également l'élaboration de contenus appropriés et pertinents. La principale question à laquelle on doit répondre est donc de savoir comment les services de télécommunication et l'Internet peuvent être mis à la disposition de l'ensemble de la population. En conclusion, il a souligné la nécessité de mener une réflexion novatrice et de concevoir des nouveaux modèles pour combler la fracture numérique.

M. Yang Zemin a brossé un tableau de la situation des télécommunications en Chine, en faisant quelques allusions au financement de l'infrastructure. En ce qui concerne l'application d'un modèle au développement de l'infrastructure, il a fait valoir que chaque pays doit élaborer sa propre méthode, selon ses besoins et ses objectifs spécifiques. A ses yeux, le financement devrait émaner du marché, tandis que l'Etat devrait encourager le jeu de la concurrence et l'investissement, créant ainsi des conditions propices pour les entreprises. Par ailleurs, l'Etat peut soutenir l'essor des TIC et de leurs applications en assurant le financement de nouvelles applications telles que la cybergouvernance, ou en finançant directement le développement de l'infrastructure par des initiatives et des projets de recherche novateurs, comme ceux qu'a consacrés au large bande le Ministère de la science et de la technologie en Chine.

M. Yann Brenner a fait valoir que l'un des principaux objectifs des pays d'Amérique latine est de parvenir à un développement équitable et durable, ce qui pourra être fait grâce aussi à l'utilisation des TIC, qui peuvent aider à réduire les disparités qui existent aux niveaux social, économique et culturel. C'est pourquoi, la Banque interaméricaine de développement s'attache à promouvoir l'essor de l'infrastructure, en mobilisant des moyens financiers, en aidant les pays à élaborer des stratégies pertinentes et en soutenant des programmes d'assistance technique. L'orateur a déclaré en outre que le développement de l'infrastructure des TIC exigera des investissements de qualité, qui aideront à renforcer la capacité de chaque région en la matière. Aussi, de nouveaux modèles d'investissement devraient-ils être mis en oeuvre et la collaboration au niveau régional devrait-elle être encouragée. Les partenariats entre le secteur public et le privé et la coopération entre les différentes organisations ne manqueront pas d'avoir un rôle important à jouer.

M. Hamadoun Touré a relevé le double rôle que jouent les TIC, en tant qu'outil, comme catalyseur des autres secteurs, mais également en tant que secteur à part entière. Il a ensuite évoqué certains des grands problèmes auxquels est confronté le développement des technologies en question. Pour parvenir à un développement durable, il faudra de fait comprendre les besoins des utilisateurs et le rôle qui incombe aux différents acteurs, structurer des politiques adaptées aux TIC aux niveaux national, régional et suprarégional, et étudier des mécanismes novateurs pour instaurer des partenariats mutuellement bénéfiques favorisant l'investissement et le développement de l'infrastructure. Il a fait observer que l'UIT joue un rôle fondamental en la matière depuis sa création, et précisé que la Déclaration d'Istanbul a établi six grands programmes de développement, qui seront mis en oeuvre parallèlement à d'autres projets par le secteur privé, les Etats, des ONG, etc., afin de faire de la fracture numérique une opportunité numérique.

M. Artur Serra a débuté sa présentation en faisant valoir que c'est au niveau de l'infrastructure que commence la fracture numérique; il existe en effet une véritable fracture en ce qui concerne la disponibilité de l'infrastructure et la capacité des réseaux: la fibre optique et les services large bande permettent de nouvelles utilisations et de nouvelles applications. Les disparités existent également au niveau de "l'infrastructure de recherche", or sans recherche, point d'innovation. L'orateur a proposé de créer un projet pour mettre sur pied un réseau mondial de recherche, ouvert à tous les pays et à tous les acteurs, grâce auquel ils pourront expérimenter les innovations de demain et aider les pays les moins avancés à entrer dans la spirale ascendante du développement (recherche, diffusion, privatisation, commercialisation et exploitation économique des nouvelles technologies). Il a souligné l'importance pour les régions en développement, comme l'Amérique latine et l'Afrique, d'avoir des connexions avec une largeur de bande suffisante pour accueillir le nouvel Internet (Media Internet).

M. Amadou Top a fait observer que le problème de l'infrastructure se pose spécifiquement aux pays en développement, les pays développés disposant même d'une capacité de largeur de bande excédentaire, grâce à l'utilisation de nouvelles technologies telles que les câbles à fibres optiques et le satellite; la capacité n'est donc pas répartie équitablement. L'orateur a en conséquence proposé de mettre sur pied un mécanisme de "solidarité numérique", c'est-à-dire un fonds pour permettre à tous les pays de participer au développement numérique. Il a ajouté que parmi les principaux thèmes dont devra débattre le SMSI devraient figurer la nécessité d'améliorer les partenariats entre le secteur public et le privé, l'élaboration de stratégies nationales efficaces et d'une réglementation appropriée, et l'établissement de mécanismes de financement favorables au développement des TIC. A cette fin, il a souligné la nécessité d'adapter le modèle de la déréglementation aux besoins particuliers de chaque région et de ne pas adopter nécessairement le modèle qui a été mis en oeuvre dans les pays développés.

M. Pawel Stelmaszczyk a souligné l'importance que revêtent la capacité et le contenu dans le débat sur le développement des TIC. Sa présentation a porté pour l'essentiel sur l'obstacle que constitue pour le développement le coût élevé de la construction d'un réseau de télécommunication. Pour le surmonter, l'orateur a proposé d'encourager les opérateurs à en partager le coût et à s'appuyer sur un tiers (habituellement un Etat de la région ou une entreprise lui appartenant) qui puisse financer la mise sur pied de cette infrastructure primaire, laquelle peut ensuite être ouverte, sans discrimination, à toutes les parties prenantes. Le privé serait ainsi disposé à assumer une partie du risque, étant donné que la participation des Etats permettrait de réduire le coût des travaux de génie civil, qui constitue une grande partie de la dépense totale, et d'obtenir des financements à des taux préférentiels. L'orateur a donné des exemples concrets montrant que, grâce à l'engagement des Etats concernés, ce mécanisme peut être une réussite.

2 Débat et propositions d'action

L'essentiel du débat a porté sur le financement du développement de l'infrastructure. De nombreux participants ont exprimé leur inquiétude devant les conséquences de la privatisation des opérateurs de télécommunication dans les pays en développement. L'opération a souvent conduit à la constitution de monopoles privés aux mains de multinationales que le développement du réseau dans les zones rurales et excentrées n'intéresse pas. Par ailleurs, certains participants ont craint qu'à cause de nouvelles applications, telles la téléphonie Internet, et de la réduction des taxes internationales de règlement les Etats aient de plus en plus de mal à financer le développement de leur infrastructure nationale.

De nombreux participants ont été de l'avis qu'il ne devrait pas y avoir un seul et même modèle de développement, mais il a été suggéré que certaines pratiques éprouvées pourraient être appliquées, à titre d'exemple, en fonction des besoins et des conditions des pays en question. La privatisation n'a pas été considérée comme une étape négative, pour autant qu'elle soit accompagnée par une réglementation appropriée et par l'instauration de conditions propices à la concurrence. Par ailleurs, il a été indiqué que le secteur privé aura du mal à supporter à lui tout seul le coût du développement de l'infrastructure, le rôle de l'Etat étant considéré comme primordial dans ce domaine.

La participation active de tous les acteurs au développement de l'infrastructure des TIC a été considérée comme fondamentale, et la constitution de partenariats entre le secteur public et le privé a été encouragée, tout comme a été soulignée la nécessité d'une approche régionale, basée sur la coopération, vis-à-vis de ces problèmes (l'exemple du NEPAD en Afrique a été donné).

L'importance du large bande pour le développement de nouveaux services a par ailleurs été soulignée; il a toutefois été fait observer que le coût de la technologie est particulièrement élevé, et qu'il ne peut pas être supporté uniquement par les entreprises privées. Par ailleurs, selon certains participants, le large bande ne devrait pas être inclus au nombre des obligations du service universel.

Pendant le débat, il a été fait observer que pour encourager la croissance de l'infrastructure des TIC il faut pouvoir compter sur la participation active et sur la collaboration de tous les différents acteurs, ainsi que sur l'engagement et le soutien des Etats, qui ont un rôle fondamental à jouer en instaurant l'environnement réglementaire approprié et en aidant au financement des réseaux de télécommunication. La fracture numérique ne pourra être transformée en opportunité numérique que si l'accès à l'infrastructure de l'information devient équitable, et durable.

Plusieurs propositions d'action ont été faites pendant le débat, en particulier à propos de la nécessité:

a) d'aider les Etats à élaborer les stratégies et les politiques appropriées pour développer les infrastructures des TIC;

b) de mieux faire comprendre l'importance du rôle qui incombe aux Etats dans le développement de l'infrastructure;

c) d'améliorer et de renforcer la coordination entre les différentes organisations internationales oeuvrant dans le domaine, pour tirer parti des synergies existantes et éviter les chevauchements d'activités;

d) d'élaborer des lignes directrices pour la constitution de partenariats entre les acteurs représentant respectivement le secteur public et le secteur privé;

e) d'encourager la coopération au niveau régional, d'établir la demande totale, d'attirer les investissements et d'exploiter les économies d'échelle;

f) d'instaurer un fonds mondial, géré au niveau international, pour financer le développement de l'infrastructure;

g) d'élaborer des indicateurs statistiques pour évaluer l'état de préparation électronique des différents pays, pour fixer des objectifs à cette évaluation et avoir des repères mesurables;

h) de soutenir la participation active des pays en développement et des pays les moins avancés à l'élaboration des politiques en matière de TIC au niveau international;

i) de promouvoir la diffusion de normes ouvertes et d'équipements à faible prix et d'encourager la diffusion de logiciels libres.

TABLE RONDE N° 2

"Accès à la connaissance, accès ouvert, diversité linguistique et culturelle, contenus locaux"

Modératrice: Mme Lyndall Shopé Mafole
(Présidente de la Presidential National Commission on ISAD, Afrique du Sud)

Participants:

Gouvernement:

S.E. M. Michel Peissik (Ambassadeur chargé du SMSI, France)

Organisations internationales:

M. Abdul Waheed Khan (UNESCO)

M. Richard Owens (OMPI)

ONG et entités de la société civile:

M. Alan Alegre et Mme Olinca Marino (CRIS Campaign)

M. Francis Tusubira (Université de Makerere)

M. Niv Ahituv (Université de Tel Aviv)

Entités commerciales:

M. Latif Ladid (ISOC/Ericsson-Telebit)

Rapporteurs:

Joël Desaules (Secrétariat exécutif, SMSI)

Yves Courrier (Secrétariat exécutif, SMSI)

1 Résumé des présentations

M. Latif Ladid a présenté l'évolution de l'Internet depuis 1974 et déterminé trois générations: la première (1974-1983): 10^4 utilisateurs, bande passante 9,6 kbps; la deuxième (1984-2003?): 10^9 utilisateurs, bande passante 33 kbps, protocole IPv4 et la troisième (à venir): 10^{38} utilisateurs, bande passante 1 Mbps, protocole IPv6. Les deux premières générations représentent le statut de touriste, avec la nécessité d'établir la connexion pour chaque utilisation, la troisième représentera le statut de résident car, comme pour l'eau et l'électricité, les liaisons seront permanentes. Chaque individu aura plusieurs adresses Internet, et pourra donc être identifié dans toutes ses activités, ce qui soulève le problème crucial de la sécurité.

M. Niv Ahituv a fait observer qu'il y a une contradiction flagrante entre deux objectifs de la table ronde, d'une part, l'amélioration de l'accès à l'information et à la connaissance et, d'autre part, la production de contenus pertinents. Dans le premier cas, il s'agit de créer et de distribuer le plus d'informations et de connaissances possible, d'améliorer la communication entre les gouvernements et les citoyens et de réduire la fracture numérique, avec les risques que cela implique, à savoir, la surcharge d'information, l'inefficacité et la surveillance étatique. Dans le second cas, il s'agit de créer des contenus adaptés à des publics différenciés, selon les techniques de marketing, de contextualiser ces contenus et même de filtrer selon les besoins. Mais qui aura autorité pour filtrer? A cet égard, quatre catégories d'action sont souhaitables: 1) mesures antitrusts pour éviter les monopoles; 2) assurer l'équité de l'accès aux données; 3) préserver les droits individuels fondamentaux, notamment celui de connaître les données qui existent sur son compte et le droit de les faire changer; 4) distinguer les données factuelles et les données d'évaluation.

M. Abdul Waheed Khan a rappelé que, face aux défis de la société de l'information, l'UNESCO, de par son mandat, défend quelques principes essentiels: la libre circulation de l'information et l'accès universel au savoir, l'accès à l'éducation, la liberté d'expression et la diversité culturelle. Dans ce contexte, le rôle des contenus locaux - connaissances et expériences créées par les communautés et qui leur appartiennent - est essentiel. L'absence de contenus locaux, la prééminence des contenus des pays développés, des contenus inadéquats par la langue ou les références culturelles et le respect des droits de la propriété intellectuelle sont autant de défis pour la production locale, qui souffre également du manque de ressources financières et de formation. Il faut ajouter également les difficultés d'accès aux technologies de pointe, le manque d'engagement des décideurs et les forces du marché. Toutefois, le talent local ne manque jamais et c'est pourquoi l'UNESCO a pris de nombreuses initiatives dans le domaine de la création des contenus locaux, que ce soit par la fourniture d'équipement, la formation ou des activités de promotion et de diffusion. La question de la viabilité économique (sustainability) des centres communautaires multimédias reste toutefois ouverte.

S.E. M. Michel Peissik a fait valoir que l'accès aux contenus est une question essentielle pour Internet et comprend trois volets. Le premier est l'accès au contenu gratuit: il comprend l'accès aux informations publiques et administratives, aux informations culturelles et aux programmes éducatifs. La multiplication des points d'accès publics est aussi un objectif important. Le deuxième volet est celui de la diversité culturelle. Celle-ci doit faire l'objet d'un instrument juridique qui définit les nombreux droits et devoirs des Etats dans ce domaine, comme par exemple la protection des langues menacées de disparition, l'appui à la création et la préservation du patrimoine. Le troisième volet est celui du soutien à la créativité, qui exige des mesures spécifiques et requiert la maîtrise des outils technologiques et logiciels. La France a adopté plusieurs mesures dans ce domaine qui se sont révélées efficaces et elle considère que les pays en développement doivent être soutenus à cet égard. Mais les grands principes, comme la liberté d'expression, la protection de la propriété intellectuelle et la tolérance doivent toujours être respectés.

M. Francis Tusubira a souligné combien l'accès à la connaissance scientifique est essentiel pour les pays en développement, car elle pourra créer une dynamique nouvelle. Or, les contenus disponibles dans les pays en développement sont insuffisants, alors que le coût d'accès aux publications des pays développés est trop élevé. Par ailleurs, les questions de propriété intellectuelle sont mal connues, laissant inexploitée une ressource essentielle. Face à cette situation, de nombreuses actions pourraient contribuer à améliorer la situation: formuler des objectifs clairs d'investissements en recherche et pour les TIC; créer des capacités locales; soutenir l'accès aux publications scientifiques et techniques des pays en développement; valoriser les questions de propriété intellectuelle tout en défendant les logiciels libres; soutenir les institutions universitaires; créer des consortia régionaux pour l'accès à l'information.

M. Richard Owens a insisté sur le fait que les TIC soulèvent des problèmes considérables dans le domaine de la propriété intellectuelle. Pour les détenteurs des droits, les utilisations non autorisées menacent le système. Les gouvernements, quant à eux, doivent établir un cadre législatif approprié pour le transfert des contenus intellectuels sans créer trop de règles ad hoc. L'OMPI doit tenir compte de l'évolution de la situation, notamment à la suite des accords TRIPS de l'OMC. Face à ces problèmes, on peut identifier des solutions. Pour les détenteurs des droits, de nouveaux modèles commerciaux devront tenir compte des désirs non économiques et l'utilisation responsable des nouvelles techniques numériques de gestion des droits pourra assurer une meilleure protection. Pour les gouvernements, une application plus rigoureuse des traités de l'OMPI assurera une meilleure protection des expressions culturelles; d'autre part, la définition des exceptions et des restrictions facilitera la satisfaction des besoins particuliers. L'OMPI, quant à elle, s'efforce de mieux répondre aux besoins des pays en développement pour la gestion collective des droits ou la protection des biens des communautés autochtones.

M. Alan Alegre a relevé que nous sommes à un nouveau stade de la société de l'information où la fracture numérique reflète une fracture sociale. Les dimensions humaines et communautaires de l'impact des TIC sont loin d'être neutres et soulèvent les questions suivantes: Comment faire en sorte que l'accès soit possible financièrement? Comment protéger la vie privée et éviter une surveillance étatique? Comment lutter contre la concentration des médias et élargir le domaine public? Comment assurer l'équilibre des échanges d'informations?

A la demande de CRIS Campaign, la modératrice a accepté de donner la parole à Mme Olinca Marino afin d'améliorer la représentation des femmes au sein du groupe.

Mme Olinca Marino a remarqué que la création de contenus appropriés respectant la diversité linguistique et culturelle amène l'ouverture démocratique et la participation citoyenne, qui se feront au profit de communautés qui restaient marginalisées. Leurs connaissances et valeurs traditionnelles seront préservées, assurant ainsi un véritable dialogue bidirectionnel et une interactivité authentique. La fracture sociale homme/femme est aussi un important obstacle à franchir. La reconnaissance et le partage des visions du monde apporteront une richesse inégalée au dialogue interculturel.

2 Débat et propositions d'action

Le débat a permis de revenir sur certains points clés des présentations. L'accès dans les zones rurales appelle des mesures spécifiques comme l'utilisation des centres communautaires multimédias. La production de contenus locaux et la protection du patrimoine culturel et de la diversité linguistique constituent des défis difficiles, notamment à cause de l'insuffisance des outils linguistiques existants. Les questions éducatives et d'accès aux connaissances, notamment la lutte contre l'analphabétisme - celui des femmes en zone rurale en particulier - la formation des jeunes et l'amélioration des compétences, restent prioritaires dans de nombreux pays. Il a été suggéré de créer un thème du Sommet sur les questions de genre. L'utilisation des bibliothèques et des universités virtuelles a un grand potentiel à cet effet. Il a été proposé de convoquer entre les deux phases du SMSI une session extraordinaire qui sera consacrée à la question de l'égalité des genres et le SMSI. La question de la liberté d'expression a soulevé un débat animé, certains considérant qu'il s'agissait d'un droit absolu ne souffrant aucune restriction, d'autres considérant que la protection des mineurs et le respect de la dignité de la personne humaine pouvaient nécessiter des mesures spécifiques.

TABLE RONDE N° 3

"TIC et sécurité"

Modérateur: M. Eduardo Gelbstein (ancien fonctionnaire de l'ONU)

Participants:

Gouvernement:

S.E. M. Andrey Korotkov
(Vice-Premier Ministre, Ministère des communications et de l'informatisation, Russie)

ONG et entités de la société civile:

M. Urs. E. Gattiker (EICAR)

Mme Olivia Bosch (RIIA)

Entités commerciales:

Mme Lauren Hall (Microsoft)

M. Stuart Hotchkiss (Hewlett-Packard)

Rapporteurs:

Juan Luis Castro (Secrétariat exécutif, SMSI)

Claudia Sarrocco (Secrétariat exécutif, SMSI)

1 Résumé des présentations

M. Stuart Hotchkiss a dans sa présentation intitulée "The keys to security project success" (Les clés de la réussite d'un projet en matière de sécurité), brossé un tableau de la mise en oeuvre pratique d'un projet en matière de sécurité et des principaux aspects à prendre en compte. Il a souligné la nécessité d'une approche concrète et coordonnée, pour déterminer correctement le problème et remédier à sa cause, au lieu de simplement en éliminer le symptôme.

Mme Lauren Hall a souscrit aux idées exprimées par le précédent orateur, et ajouté que le problème de la sécurité est complexe. Les entreprises doivent en effet trouver les solutions pour améliorer la sécurité tout en préservant la vie privée des utilisateurs et en garantissant la fiabilité du système et l'intégrité des opérations. Il faut mettre sur pied un système fondé sur la confiance; il n'existe pas de solution simple à ce problème. Le principal défi que doit relever une entreprise comme Microsoft est le nombre croissant d'utilisateurs et de dispositifs qui sont connectés au réseau.

S.E. M. Andrey Korotkov, Vice-Premier Ministre, a souligné la nécessité d'accroître la sécurité du réseau. Il a brossé un tableau de la situation actuelle en ce qui concerne le développement des TIC en Russie et insisté sur le fait qu'il faut tenir compte des conséquences et des éventuels dangers qui peuvent découler du développement spectaculaire des TIC. Il a fait par ailleurs observer que dans la mise en oeuvre de protocoles techniques la création d'une culture de la sécurité est cruciale.

Mme Olivia Bosch s'est fait l'écho des précédents orateurs en affirmant que la sécurité dans le domaine des TIC ne doit pas être une fin en soi, mais un principe de gestion. Elle a en outre souligné la nécessité d'améliorer la communication et l'échange d'informations entre toutes les parties prenantes par une diffusion dans le monde entier des pratiques les meilleures. Un certain degré de normalisation des procédures de sécurité de l'information sera également important, mais il convient de ne pas oublier que, les entreprises étant différentes, elles ont besoin de solutions adaptées.

M. Urs Gattiker a fait valoir que l'utilisation de systèmes et de réseaux hertziens opérationnels en permanence fait peser de nouvelles menaces de poids sur la sécurité de l'infrastructure, et particulièrement pour les utilisateurs privés qui souvent ne sont pas suffisamment au fait des problèmes de sécurité. Il a souligné la nécessité de créer un organe qui pourrait les aider, ainsi que les PME, à résoudre les problèmes de sécurité rencontrés; cet organe devrait contribuer à la collaboration transnationale et au partage de l'information entre les pays, diffuser des alertes de sécurité et contribuer à une meilleure sensibilisation en la matière, et donc réduire le risque d'incidents dans le domaine de la cybersécurité.

M. Eduardo Gelbstein, modérateur, a conclu la première partie de la table ronde par une présentation consacrée aux instruments juridiques qui permettent aujourd'hui de prévenir et de punir le cybercrime. Il a fait valoir que, contrairement à l'espace proprement dit, il n'existe pas dans le cyberespace de mécanismes efficaces pour imposer le respect de la loi, à telle enseigne que la plupart des créateurs de virus ne sont jamais punis, ni même retrouvés. Il n'existe pas encore de législation appropriée pour résoudre le problème de l'"insécurité" de l'information, et les efforts qui ont été faits jusqu'ici au niveau international ne sont pas suffisants. L'une des conventions les plus récentes consacrées à cette question, la Convention sur le cybercrime du Conseil de l'Europe, n'a pas encore été ratifiée par les pays membres, et n'est donc pas en vigueur.

2 Débat et propositions d'action

Le débat a porté sur la complexité des questions de sécurité et sur la nécessité de la participation de toutes les parties prenantes pour créer le climat de confiance nécessaire dans les TIC. De nombreux participants ont souligné la nécessité d'une coopération transfrontières et d'une approche collective pour résoudre le problème. L'importance du partage de l'information a été mentionnée tout comme la nécessité de disposer d'un forum pour échanger les informations et de tenir compte des travaux réalisés dans ce domaine par différentes organisations internationales.

Des participants ont fait par ailleurs observer que la sécurité de l'information ne concerne pas seulement l'Internet, mais d'autres réseaux, qui utilisent d'autres protocoles que le protocole IP (tels que les réseaux SITA ou SWIFT, ou des réseaux utilisés par la police).

La question de l'élaboration d'une législation appropriée en matière de sécurité au niveau tant national qu'international a été en outre soulevée; les participants ont exprimé la crainte qu'une législation trop détaillée ne puisse tenir compte des besoins divers des utilisateurs et qu'elle constitue en conséquence une entrave à l'utilisation de la technologie.

Il est apparu que la sécurité est une question très vaste, qui touche à la technologie, aux pratiques les meilleures, aux normes, aux questions d'éthique et de réglementation et à la législation. Les participants ont été d'avis qu'il est nécessaire de contribuer à l'établissement d'un climat de confiance dans la société de l'information, confiance qui ne saurait toutefois être "créée" à grand renfort de dispositions légales ou de technologie, mais qui est plutôt un processus auquel tout un chacun doit participer.

D'autres questions connexes ont été soulevées. Il a par ailleurs été proposé que la sécurité dans le domaine des TIC fasse partie des questions prioritaires à examiner pendant le Sommet mondial sur la société de l'information.

Plusieurs idées d'action ont en outre été proposées pendant le débat, en particulier concernant la nécessité:

a) d'insister sur le fait que les choses simples doivent être faites en premier. Des logiciels mis à jour et convenablement configurés, des politiques de sécurité claires, une responsabilisation en matière de sécurité et une formation adéquate sont autant d'éléments fondamentaux pour l'édification d'un environnement virtuel plus sûr;

b) de promouvoir le partage des connaissances et des acquis, et de diffuser les pratiques les meilleures en matière de sécurité informatique;

c) de promouvoir une meilleure compréhension des législations nationale et internationale sur les questions liées à la sécurité de l'information;

d) d'examiner dans quelle mesure la Convention sur le cybercrime du Conseil de l'Europe pourrait être adoptée par une communauté internationale plus large, peut-être sous l'égide de l'ONU;

e) d'améliorer le dialogue avec les pays en développement, et de soutenir leurs activités dans tous les domaines de la sécurité de l'information;

f) d'examiner plus en détail le conflit potentiel entre la nécessité de contrôler l'activité du cyberespace et le droit de la personne humaine à une vie privée, et la nécessité de trouver un juste équilibre entre l'une et l'autre.

TABLE RONDE N° 4

"Les besoins de groupes spécifiques"

Modérateur: Mme Hendrica Okondo (Coordinatrice des programmes, UNIFEM)

Participants:

Gouvernement:

M. Abel Caine (Directeur, Développement entreprises et systèmes pour le cybergouvernement, Fidji)

Organisations internationales:

Mme Kathleen Gordon (Banque de développement des Caraïbes)

M. Pietro Sicuro (OIF/AIF Francophonie)

ONG et entités de la société civile:

M. Nick Moraitis (Youth Caucus)

M. Bruno Tardieu (ATD Quart Monde)

M. José Manuel Morán (CERMI)

Mme Katelin Gillis (Metis Nation Canada)

Rapporteurs:

M. Ibrahim Keita (Secrétariat exécutif du SMSI)

M. Noh-Ik Park (Secrétariat exécutif du SMSI)

1 Résumé des présentations

M. Abel Caine a souligné les besoins spécifiques des petits Etats insulaires en développement. Il a expliqué que dans la Déclaration de Tokyo, le paragraphe relatif aux îles (§ 11, section 2) rendait parfaitement compte des problèmes propres à ces pays et devait donc mériter toute l'attention nécessaire. Il a rappelé que les 22 pays et territoires des îles du Pacifique collaboraient activement dans le cadre du projet e-Pacifika du PNUD à la formulation d'une e-Stratégie régionale (PIIPP) et à l'élaboration de plans stratégiques nationaux dans le domaine des TIC. Il a souligné que le Gouvernement de Fidji préconisait la nomination de "commissaires" régionaux du SMSI chargés de veiller à ce que les pays accomplissent de nets progrès en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration de 2003. Il a appelé tous les pays à soutenir la motion par laquelle le Gouvernement de Fidji demande l'inclusion et le renforcement du "paragraphe relatif aux îles" et la nomination de "commissaires" régionaux du SMSI. Il a rappelé la teneur du § 11 de la section 2 de la Déclaration de Tokyo (Document WSIS/PC-2/DOC/6):

"Cas particuliers des petits Etats insulaires en développement: ces pays, qui sont exposés à des risques écologiques, constituent de petits marchés homogènes dont les caractéristiques sont les suivantes: coût élevé de l'accès et des équipements, problèmes de gestion des ressources humaines aggravés par la fuite des compétences, accès limité aux réseaux et aux sites à distance. Ils devront donc faire l'objet d'une attention particulière et des solutions devront être élaborées en fonction de leurs besoins".

M. Nick Moraitis a fait remarquer que la jeunesse n'est pas un groupe qui a des "besoins spécifiques", mais un groupe qui a quelque chose de spécial à offrir. Il a insisté sur le rôle moteur joué par les jeunes dans l'innovation technologique et l'engagement de la jeunesse en faveur des projets de développement social, même si les jeunes et les enfants demeurent l'un des groupes les plus vulnérables. M. Moraitis a ensuite attiré l'attention sur les grands thèmes dont s'occupe le Youth Caucus, dont la nécessité pour le Sommet de traiter des questions d'éducation au sens large, y compris en termes d'accessibilité, de pertinence et de qualité. Il a fait observer que l'emploi était pour les jeunes une priorité essentielle, que les jeunes entrepreneurs pouvaient être les moteurs du développement national et que, dans le monde entier, le marché de l'emploi évoluait très rapidement. Enfin, M. Moraitis a encouragé les délégués à tirer parti du processus du Sommet pour galvaniser les énergies en faveur des jeunes créateurs de débouchés dans le secteur du numérique.

M. Pietro Sicuro a mis l'accent sur le rôle des organisations internationales dans l'édification de la société de l'information. La francophonie, qui rassemble des membres issus de certains des pays les plus pauvres du monde, tout autant que de quelques-uns des pays les plus industrialisés, s'efforce d'aider les groupes spécifiques à exploiter le potentiel des TIC pour surmonter les obstacles auxquels ils doivent faire face. Ces initiatives ont en commun d'être fondées sur la collaboration avec des partenaires locaux capables de définir leurs besoins et qui sont les plus motivés pour mettre en oeuvre des solutions adaptées. Ainsi, on a la certitude de ne pas appliquer des recettes standards à des communautés qui ont toutes des besoins différents et ces dernières peuvent bénéficier durablement des connaissances acquises.

Mme Kathleen Gordon a indiqué que, dans le contexte de la transition vers la société de l'information, il importe de prêter attention aux besoins de certains groupes, sous peine de gaspiller un potentiel et un capital humains considérables. Elle a également souligné que pour que la société de l'information n'exclue personne, l'enjeu réel n'est pas tant la technologie proprement dite que les modalités et les méthodes d'insertion de groupes spécifiques tels que les exclus du numérique, les pauvres, les personnes âgées, les femmes, etc. et la volonté d'oeuvrer en ce sens. Des propositions précises visant à répondre aux besoins des différents groupes ont été présentées dans le cadre des thèmes suivants: politique générale, actions de sensibilisation et questions financières.

M. Bruno Tardieu a raconté l'histoire d'un jeune enfant des rues en Afrique qui était ravi de savoir que des enfants du monde entier pouvaient lire le message qu'il avait affiché sur le web. Il a également souligné qu'il fallait prêter une attention particulière aux jeunes des catégories à faible revenu vivant dans les zones urbaines et a demandé que les pauvres ne soient pas les oubliés de la société de l'information, alors qu'ils ont beaucoup à y apporter.

M. José Manuel Morán a expliqué que 10% de la population espagnole souffrait d'un handicap et que le nombre de personnes handicapées allait augmenter du fait du vieillissement de la population. Il a donc plaidé pour la fourniture de moyens et de services d'information et de communication accessibles et utilisables par les handicapés, qui pourraient ainsi jouer un rôle dans la société de l'information.

Mme Katelin Gillis a expliqué que le Groupe de travail du portail des autochtones du Canada (ACP) encourageait l'élaboration d'un contenu autochtone en ligne et la sensibilisation à ce contenu et cherchait à réduire la fracture numérique séparant les zones urbaines, les zones rurales et les communautés autochtones isolées. Le premier Forum national annuel "Branchons les autochtones du Canada" s'est tenu en mars 2002. En outre, il est à noter que le Canada a pris des initiatives auxquelles n'ont accès que certains peuples autochtones, par exemple en ce qui concerne l'accès à la télésanté ou à la cybersanté. Mme Gillis a présenté la façon dont le Canada envisage la société mondiale de l'information, selon laquelle chacun doit pouvoir y jouer un rôle et en retirer des avantages. Elle a conclu que la "Métis Nation" compte sur le SMSI pour se faire l'écho des besoins des peuples indigènes, non seulement du Canada, mais aussi de tous les pays, tout au long de ce processus qui culminera en 2005.

M. Jean Marie R. Noël a rappelé qu'Haïti n'est pas seulement un petit Etat insulaire, mais aussi le seul PMA de la région Amérique latine et Caraïbes. Il a insisté sur le fait que les PMA constituent un groupe précis avec des besoins spécifiques qui doivent être satisfaits dans l'optique de l'édification de la société mondiale de l'information. Il a analysé certains des enjeux de l'entrée des PMA dans la société de l'information et a présenté des solutions possibles mais a souligné que leur mise en oeuvre était tributaire de la volonté des autorités nationales et de la communauté internationale.

Mme Gillian M. Marcelle a souligné que le problème de l'égalité hommes/femmes se posait dans plusieurs domaines; elle a jugé souhaitable que chaque composante du SMSI, et en particulier le projet de déclaration et de Plan d'action, tienne compte des droits des femmes et des perspectives en matière d'égalité hommes/femmes, faute de quoi la majorité de la population mondiale ne retirerait aucun avantage de la société de l'information et le Sommet ne jouerait pas pleinement son rôle, qui est de contribuer à la réalisation des objectifs de développement cités dans la Déclaration du Millénaire. Pour relever ce défi, il est proposé de prendre des mesures urgentes et concertées, par exemple de favoriser la participation active des partisans de l'égalité hommes/femmes, de fixer des objectifs selon lesquels les délégations devraient inclure au moins 30% de femmes, dont des experts en questions de genre et en TIC, et d'organiser une campagne d'information sur le Sommet faisant appel à tous les médias.

2 Discussions et propositions concrètes

Les échanges ont été nourris. La plupart des intervenants ont expliqué pourquoi leurs besoins devaient être pris en compte dans le processus du SMSI et ont décrit la façon dont ces besoins pouvaient être satisfaits efficacement. Les principales questions soulevées par les participants avaient trait aux disparités physiques, géographiques et économiques. On a insisté sur la nécessité de prêter attention aux besoins des réfugiés, des femmes vivant dans des pays en proie à des conflits et des personnes handicapées, à l'égalité hommes/femmes, à l'éducation des filles, à l'apprentissage permanent, à la fracture linguistique, aux droits des enfants et aux questions financières.

Les participants ont noté, en réponse aux questions soulevées, qu'il existe de nombreux mécanismes spéciaux de financement pour les projets liés aux TIC. Tous ces mécanismes doivent néanmoins être restructurés pour répondre aux besoins de groupes spécifiques. Il est capital d'investir dans l'éducation, condition indispensable à l'édification d'une société de la connaissance. Les participants ont ajouté que les TIC ne devaient pas être à l'origine d'une nouvelle forme d'exclusion et que tous les partenaires devaient être également impliqués.

De l'avis général, tous les groupes cités constituent des catégories spécifiques en faveur desquelles des efforts supplémentaires devraient être déployés pour leur permettre de contribuer au SMSI. Certains de ces groupes (par exemple celui qui s'occupe des jeunes et celui qui traite des relations hommes/femmes) ont des activités qui se recoupent et qui font intervenir les personnes handicapées, les populations indigènes, les démunis, les habitants de petits Etats insulaires, les habitants des PMA, etc. Il a été fait remarquer que tous ces groupes incluaient les jeunes et les femmes, qui constituent statistiquement 53% de la population mondiale. Il a été noté que ces catégories de population avaient une contribution particulière à offrir, dont la société de l'information ne pouvait se passer si elle voulait être l'annonciatrice du nouveau départ que tous espèrent pour l'humanité, à savoir d'un monde dans lequel l'égalité, et en particulier l'égalité des chances, sera le maître mot.

Deux grands champs d'action ont été définis. En premier lieu, il faut prêter une attention particulière aux besoins de tous les groupes cités par rapport à tous les éléments du Plan d'action, de manière à conserver ou à rétablir un équilibre (ceci s'applique aux relations hommes/femmes, aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapées, aux réfugiés, aux habitants des petits Etats insulaires, etc.).

En deuxième lieu, il faut établir des indicateurs concrets et mesurables qui permettront de suivre l'évolution de la participation de chacun de ces groupes au Plan d'action.

Il est vivement souhaitable de tout mettre en oeuvre pour assurer la participation de tous les partenaires au processus préparatoire du SMSI et au SMSI proprement dit en 2003 et en 2005, et pour garantir que toutes les catégories de population soient représentées dans la Déclaration et le Plan d'action.

TABLE RONDE N° 5

"Renforcement des capacités"

Modérateur: M. Marcel Boisard (Directeur exécutif de l'UNITAR)

Participants:

Gouvernement:

M. Tony Zeitoun (ACDI)

S.E. M. Sirous Nassiri
(Conseiller auprès du Ministre des postes, télégraphes et téléphone, République islamique d'Iran)

Organisations internationales:

M. Pierre Dandjinou (PNUD)

ONG et entités de la société civile:

Mme Rabia Abdel Krim (ENDA)*

Entités commerciales:

M. Arthur Reilly (CISCO)

Rapporteurs:

M. Mario Maniewicz (UIT)

Mme Usha Dwarka-Canabady (Equipe du SMSI de l'UIT)

---

* N'a pu participer pour des raisons de santé.

1 Résumé des présentations

Des présentations très intéressantes ont été faites dans cinq perspectives très différentes. On ne peut en donner ici que des résumés très brefs.

M. Marcel Boisard, Directeur exécutif de l'UNITAR, a souligné que l'UNITAR mettait au point et dispensait des programmes de formation et de renforcement des capacités depuis 1995. L'Internet est devenu un véritable vecteur de connaissances. Pour développer l'économie numérique, il faut investir dans le renforcement des connaissances des individus afin qu'ils puissent mettre en place les outils nécessaires et utiliser outils et compétences tout en assurant leur diffusion au sein de la population. De même, l'Internet permet d'accélérer de la modernisation politique et sociale. Un accès plus large à l'Internet aidera à réduire la fracture numérique. A cet égard, le SMSI devrait apporter une contribution essentielle.

S.E. M. Sirous Nassiri a estimé que le principal défi que le monde en développement a à relever est d'assurer un renforcement durable des capacités dans le secteur des TIC. C'est là une tâche particulièrement difficile dans un contexte aussi volatil et en évolution rapide. Il faudrait que des visionnaires aussi bien que des planificateurs s'attachent à créer un système novateur de renforcement des capacités. Le maître mot dans le cadre de tous ces efforts est "accès". Chaque pays a besoin d'un ensemble de politiques qui lui permettent d'attirer le secteur privé, d'améliorer sensiblement la concurrence, d'établir un corps de textes réglementaires efficaces, de promouvoir le transfert de technologie, d'attirer les investissements et de faire participer les organisations internationales.

M. Tony Zeitoun a souligné que le renforcement des capacités est un processus à long terme consistant à faciliter l'acquisition par les individus des connaissances utiles dans un secteur donné afin qu'ils acquièrent les moyens et les compétences appropriées pour remplir de manière satisfaisante les fonctions nécessaires grâce auxquelles ils amélioreront leur qualité de vie. Quel que soit le pays, les conditions minimales à réunir seraient: un cadre de politique générale en vue d'une réforme pédagogique, la disponibilité des fonds nécessaires, l'adoption d'une approche fondée sur la formation des formateurs et l'existence d'un contenu de formation à dispenser grâce aux TIC.

M. Arthur Reilly a indiqué que CISCO considère que son programme d'académies "réseau" était un modèle de renforcement durable des capacités dans le secteur des TIC. Il existe à l'heure actuelle plus de 10 000 académies dans le monde. Le programme d'étude initial a été renforcé avec des cours dispensés par divers responsables mondiaux de la technologie de l'information. Les participants qui atteignent le niveau voulu de connaissances reçoivent un certificat de compétence. L'UIT a été un des grands partenaires qui ont permis d'étendre cette initiative de manière à couvrir de nombreux pays en développement et pays moins avancés. Le PNUD a lancé une initiative similaire. Les partenaires stratégiques dont l'intervention a été déterminante pour la réussite du programme sont: les gouvernements, les académies, le secteur privé, les ONG au niveau local, ainsi que les organisations internationales et les organismes donateurs.

M. Pierre Dandjinou a fait valoir que, du point de vue du PNUD, le renforcement des capacités est au coeur même du développement. Les capacités ne sont pas seulement détenues par les individus et les institutions publiques mais également par l'ensemble de chaque système social. Le PNUD a mis en train plusieurs initiatives tendant au renforcement des capacités par les TIC. Le programme "Logiciel libre et développement" favorise l'utilisation de logiciels diffusés gratuitement afin de stimuler leur utilisation dans les pays en développement en aidant ainsi à réduire la fracture numérique. Le programme mondial du PNUD a une approche holistique de la question des logiciels libres qui comporte quatre dimensions: politique générale, renforcement des capacités, contenu/applications, développement des entreprises.

2 Discussion et propositions d'action

Le débat s'est déroulé dans une salle pleine. Les questions ont été nombreuses, de haut niveau et d'une grande pertinence. Malheureusement, étant donné le peu de temps disponible et le fort intérêt suscité par cette question, les participants n'ont pas tous pu intervenir.

On a souligné que l'objectif ultime du renforcement des capacités est la durabilité. Le processus rencontre des difficultés à cause de l'évolution rapide des technologies et de la longueur de l'apprentissage requis et également de l'écart entre l'inertie institutionnelle et les demandes d'une société en accélération constante qui s'adapte à la mondialisation.

La formation et le renforcement des capacités doivent faire fond sur la création et le partage des connaissances, l'établissement de partenariats et le meilleur usage possible des synergies.

Les gouvernements, dans une perspective holistique du développement, doivent faire appel à l'imagination pour définir leurs stratégies en matière de TIC, afin de faire participer les individus, les institutions publiques et le système social dans son ensemble. L'instauration de ces technologies exige l'adaptation voire la transformation de la manière de gouverner et l'amélioration du processus démocratique. D'où le besoin d'une volonté politique de garantir une totale liberté d'information et d'un engagement financier marqué destiné à mettre en place l'infrastructure de base.

Les gouvernements doivent adopter des politiques transparentes, des mesures simples, et une stratégie durable qui impliquent entre autres:

- de mettre en place un cadre éducatif cohérent;
- de définir des objectifs et des réglementations stables (y compris un mécanisme de règlement des différends) qui facilitent les investissements privés étrangers;
- d'obtenir une participation aussi large que possible de la population;
- d'encourager le retour de la *diaspora* en donnant les moyens voulus pour mettre en oeuvre et multiplier les possibilités de formation offertes aux nationaux afin de compenser l'inévitable exode des cerveaux;
- de fournir les fonds nécessaires en particulier pour l'infrastructure de base des TIC.

Dans ce contexte qui fait ressortir la spécificité du renforcement des capacités grâce aux TIC, certains moyens d'intervention ont été définis.

Propositions d'action tournées vers l'avenir

Le renforcement des capacités est au coeur du développement et dénote une nouvelle approche de la coopération en faveur du développement, centrée sur l'idée du renforcement des capacités humaines et institutionnelles nationales. Il s'agit d'améliorer l'aptitude à gérer. De toute évidence, plusieurs activités sont en cours dans le domaine du renforcement des capacités en matière de TIC. Au cours du débat, on a défini des possibilités d'actions que l'on voulait concrètes, réalistes, pas trop onéreuses et applicables dans un avenir immédiat.

Le premier grand principe d'action serait l'évaluation des besoins, notamment l'auto-évaluation des besoins. Les interventions pour le développement des institutions ne devraient pas être dirigées de l'étranger mais tenir pleinement compte des capacités existantes et s'efforcer d'obtenir l'engagement le plus large possible de tous les partenaires. Une nouvelle réflexion sur la question devrait faire intervenir, dans les pays bénéficiaires, les différents acteurs que sont les gouvernements, la société civile et les entreprises privées, les autorités locales, les associations professionnelles et les réseaux de formation et de renforcement des capacités en place.

On en arriverait ainsi à la deuxième proposition d'action. Les organisations intergouvernementales, les organismes publics d'aide au développement et le secteur privé, qui dispensent une aide à la formation doivent s'appuyer dans toute la mesure du possible sur les structures existant dans les pays bénéficiaires. Ceux-ci ont certainement besoin de conseils techniques mais, encore plus souvent, de contributions financières limitées qui garantissent le caractère durable de leur initiative.

Troisièmement, deux éléments différents doivent être pris en compte dans le développement des capacités en matière de TIC: il s'agit d'une part d'assurer les compétences pour maîtriser la technologie et ses applications et d'autre part d'utiliser la technologie comme un moyen de formation dans certains secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé, etc. Dans ce dernier domaine, le renforcement des capacités devrait s'intensifier dans les pays eux-mêmes au moyen soit d'ateliers organisés conjointement avec des institutions nationales soit de l'enseignement à distance dispensé dans un total respect de la diversité culturelle.

Quatrièmement, le maître-mot lorsque l'on veut prendre des initiatives susceptibles de réussir dans le domaine du renforcement des capacités est "accès". Au niveau international, aucun pays ne doit se voir refuser l'accès en question pour des raisons politiques et au niveau national, les professionnels et les usagers devraient recevoir une formation qui les prépare à la mise en place et au maintien d'un cyberespace, considéré sous ses nombreuses facettes, à savoir les normes et la technologie, la législation et l'application.

Aucune mesure concrète valable ne peut de toute évidence être entreprise avant que des fonds ne soient disponibles. Les TIC étant essentiellement le fruit de la "matière grise" peuvent être obtenues avec relativement peu de moyens par rapport aux investissements nécessaires pour d'autres infrastructures de développement. Une augmentation des dons aux pays en développement s'impose en vue du développement des TIC et du renforcement du partenariat secteur public-secteur privé déjà en place. Outre la coopération fructueuse avec des organismes bilatéraux dont l'exemple est donné par l'ACDI, des cas tout à fait intéressants de multipartenariats ont été mentionnés au cours des débats, susceptibles d'être encore élaborés, notamment le système CISCO mis en oeuvre avec l'UIT et le PNUD pour la création d'académies à l'échelle mondiale, la série UNITAR/INTEL sur la Policy Awareness and Training in Information Technology, le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication des Nations Unies, le système d'information UNITAR/OSS/ITU pour la surveillance de l'environnement par l'Internet (SISEI), les centres de logiciels libres du PNUD, pour n'en citer que quelques-uns.

S'agissant de l'évaluation des besoins, il faudrait procéder à une évaluation de l'impact des TIC sur la société civile, les institutions publiques et le mécanisme de développement durable dans les pays cibles. Il faut envisager des méthodes et des approches originales faisant participer les autorités nationales des pays bénéficiaires.

Pour ce qui est de la septième proposition d'action générale, concrètement et dans l'esprit de la Déclaration du Millénaire, il s'agirait dans l'immédiat de renforcer et d'étoffer les partenariats existant entre les organisations internationales, les gouvernements des pays donateurs et bénéficiaires, les ONG, la société civile et le secteur privé, notamment les principaux fabricants et fournisseurs de TIC. Le renforcement des capacités semble offrir un des instruments les plus efficaces pour combler le fossé créé par la fracture numérique. Le Sommet mondial sur la société de l'information donne une excellente occasion d'agir.

TABLE RONDE N° 6

"Créer un environnement propice à l'autonomie: Cadre Juridique et réglementaire"

Modérateur: M. Amadeu Abril i Abril (Membre du Conseil de Direction, ICANN)

Participants:

Gouvernement:

M. Jean-Francois Soupizet

(Directeur adjoint de l'unité des aspects internationaux, Direction générale de la société de l'information, Commission européenne)

Organisations Internationales:

M. Renaud Sorieul (UNCITRAL)

M. Manuel Lezertua (Conseil de l'Europe)

ONG et entités de la société civile:

M. Abdou Abbas Sarr (Reseau Droit et Toile)

Entités commerciales:

M. Riad Bahsoun (TIT)

M. Chris Kuner (Hunton & Williams)

Rapporteurs:

Joël Desaules (Secrétariat exécutif, SMSI)

Yves Courrier (Secrétariat exécutif, SMSI)

1 Résumé des présentations

M. Jean-François Soupizet a indiqué qu'afin de créer un environnement favorable à la construction de la société de l'information, l'Union Européenne a voulu libéraliser et harmoniser le secteur des télécommunications et ainsi diminuer les coûts dans un espace concurrentiel. Cette approche s'inscrit dans les objectifs du Sommet de Lisbonne visant à instaurer une économie basée sur la connaissance, dynamique et compétitive. Avec le "nouveau paquet réglementaire" qui a été adopté, l'Union a cherché un juste équilibre entre l'intérêt public et une régulation trop lourde. Les nombreuses études et consultations organisées auparavant avaient permis d'associer dans la transparence toutes les parties prenantes. Bien que la libéralisation soit effective depuis 2000, il subsiste des difficultés: dégroupage de la boucle locale, différences de tarifs, prix des lignes louées. Le nouveau cadre a de nombreux avantages. Il remplace les licences par les autorisations générales, il permet l'extinction de clauses quand elles deviennent sans objet, il est neutre technologiquement, il encourage les nouveaux entrants (régulation asymétrique) et il renforce la concurrence ainsi que la coopération et le partage des compétences. Enfin, en réduisant à 5 textes ce qui faisait l'objet de 22 textes antérieurement, l'Union a donné au marché un signal fort, favorisé les consommateurs et a mis en place un cadre de référence dans un contexte dynamique.

Mme Nadia Hegazy a expliqué que, pour faire face à l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication, les autorités égyptiennes ont pris récemment des mesures importantes dont la création du Ministère des communications et des technologies de l'information et d'une Autorité de régulation. Cette dernière est entièrement indépendante et dispose d'un budget autonome. Une nouvelle loi des télécommunications datant de janvier 2002 réglemente les licences, les consultations, la concurrence, le service universel et la gestion du spectre. La libéralisation des services est en cours conformément aux directives de l'OMC. Depuis, le nombre d'utilisateurs d'Internet et du téléphone mobile a considérablement augmenté, les listes d'attentes ont diminué et les points d'accès public ont été multipliés. Quatre licences pour les services de base ont été octroyées et de nouveaux services seront bientôt offerts. Le modèle d'Internet libre permet la vente aux enchères des adresses Internet et la bande passante va être portée à 800 Mbps. L'Egypte espère pouvoir devenir un centre régional pour les communications et atteindre 25 millions d'usagers des télécommunications en 2016.

M. Renaud Sorieul a noté que dans le cadre de son mandat, l'UNCITRAL traite des questions de traitement électronique de l'information depuis les années '80 et a ainsi acquis une vaste expérience dans ce domaine. En ce qui concerne le commerce électronique, l'acquis du passé est encore largement utilisable, mais les nouvelles réalités – peu nombreuses- sont incontournables. Parmi les acquis, il faut citer le droit privé qui régit le commerce international et qui connaît des notions comme la distance, la dématérialisation et l'absence de pouvoir central. Il n'y a donc pas de vide juridique à cet égard et le cadre contractuel continue à s'appliquer. Les deux conventions type, celle de 1996 sur le commerce électronique et celle de 2001 sur la signature électronique, reflètent cet état de choses. Parmi les nouvelles réalités, il faut citer l'importance de l'internationalité, la moindre pertinence de la territorialité, l'impossibilité d'avoir des écrits de contrôle et l'avènement du consommateur comme acteur du commerce international.

M. Manuel Lezertua a souligné que le droit conventionnel prévoit des sanctions quand les règles sont enfreintes. Comment transposer un tel dispositif pour sanctionner la criminalité dans le cyberespace et en assurer la sécurité? Les frontières nationales constituent un obstacle considérable et il est essentiel d'harmoniser les lois, de définir les délits et d'établir les conditions et les mécanismes des enquêtes. Les gouvernements ayant tardé à agir, le Conseil de l'Europe a proposé une Convention, adoptée à Budapest en 2001. Celle-ci définit quatre catégories d'actes délictueux liés à la protection des mineurs, la propriété intellectuelle, le racisme et la xénophobie enfin les

délits informatiques. Cette convention permet aussi de rechercher les preuves, d'entamer des procédures et enfin de mettre en place une coopération internationale pour les enquêtes. Cette plateforme unique contribue de manière significative à la sécurité du Réseau et, étant ouverte à tous les Etats qui voudraient la signer, pourrait devenir un instrument global.

M. Abdou Abbas Sarr était d'avis que le cyberespace crée des conditions nouvelles de la pratique du droit et en exige des adaptations. Les pays en développement devraient éviter de copier aveuglément les lois des pays développés qui ne tiennent pas compte des spécificités locales. Il y a donc un travail important à faire pour la formation et la sensibilisation par des activités éducatives et des publications. L'idéal serait d'arriver à un cadre juridique international harmonisé permettant d'assurer le respect des droits fondamentaux de la personne dans le cyberespace.

M. Riad Bahsoun a estimé que pour le monde des affaires, l'existence d'un cadre légal et réglementaire est une condition essentielle du développement du cyberespace. Dans la région arabe, du fait que les opérateurs sont le plus souvent publics, ils sont inclus dans cette communauté qui a quatre demandes à formuler. En premier lieu, la définition d'un plan général de développement des ICT, en second lieu, un véritable partenariat public/privé, en troisième lieu une régulation techniquement irréprochable des télécommunications et enfin une prise en compte des spécificités régionales. Des propositions concrètes seront soumises au Sommet à cet effet.

M. Christopher Kuner a fait remarquer que l'expérience accumulée depuis le début des années '90 dans l'harmonisation juridique pour le cyberespace devrait inciter à la prudence et qu'il ne faut pas sous-estimer les limites d'une approche strictement juridique. On peut en effet retenir cinq leçons de l'expérience passée. Première leçon: inutile d'élaborer des instruments si le besoin n'existe pas sur le marché; deuxième leçon: il faut identifier les problèmes réels avant de réguler; troisième leçon: coordonner les initiatives gouvernementales; quatrième leçon: former les décideurs, les législateurs et les juges; cinquième leçon: améliorer le lien entre la formulation et la mise en oeuvre des régulations, notamment à l'échelle internationale.

M. Amadeu Abril i Abril a fait une brève présentation de l'ICANN. Il a fait ressortir que l'ICANN est un exemple type d'organisme auto-régulateur destiné à résoudre des problèmes ponctuels. Son Conseil élu représente l'ensemble des utilisateurs. Les gouvernements peuvent s'exprimer par le biais d'un comité consultatif. L'organisme permet également de traiter un certain nombre de différents, notamment les cas de ‘squattage', où l'OMPI a les connaissances et les ressources à l'élaboration des normes matérielles et l'ICANN, au travers de ses mécanismes contractuels, applique des exemple de coopération du secteur privé et des organisations internationales. En se concentrant sur des objectifs précis, l'ICANN parvient ainsi à une efficacité optimale, soulignant ainsi la valeur de l'autorégulation dans le domaine du commerce électronique.

2 Débat et propositions d'action

L'essentiel du débat a porté sur les questions d'harmonisation et de coopération internationale en matière de droit du cyberespace. L'OMPI a fait valoir que les enjeux de la protection intellectuelle, tant par les montants en question que par le nombre de personnes concernées, sont très importants. Plusieurs interventions ont soulignés pour leur part les contenus indésirables ou dangereux, qu'ils concernent la pornographie infantile, la traite ou l'esclavage ou d'autres activités délictueuses. L'absence de coopération fait ainsi courir le risque de "paradis pour pirates", lesquels pourraient, à partir de pays dépourvus d'un cadre juridique suffisant, mener leurs activités criminelles. La coopération est donc essentielle pour la surveillance et l'application des sanctions ainsi que la formation d'experts locaux. Face à ces besoins, l'élaboration d'une convention internationale sur le cyberespace ainsi que la mise en place de cadres de concertation semblent indispensables, et peut être la création d'une Agence internationale pour la sécurité des réseaux, tout en gardant à l'esprit que l'évolution très rapide des TIC constitue un défi permanent pour la mise en œuvre d'un système

juridique efficace. Lors de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, il est essentiel de consulter toutes les parties prenantes à toutes les étapes jusqu'à et y compris la mise en application. Plusieurs interventions ont souligné la nécessité de distinguer, dans les questions juridiques et réglementaires, le cyberespace en général des multiples applications. Celles-ci, en effet, requièrent des textes qui leur sont propres; la télé-médecine, le télé-enseignement ont été cités en exemple de ce point de vue.

La question de l'égalité des femmes, essentielle dans les utilisations des technologies, a fait l'objet de plusieurs commentaires. Il faut améliorer leur visibilité et leur participation aux prises de décision à tous les niveaux.

En conclusion, le Sommet pourrait être saisi de trois messages: besoins d'harmonisation aux niveaux sous-régional, régional et international; besoins de formation y compris dans le souci de la parité homme/femme; renforcement de l'effectivité des mesures existantes et à prendre et suivi des progrès accomplis grâce à l'établissement de méthodes appropriées.

TABLE RONDE N° 7

"Applications et services TIC"

Modératrice: Mme Claudia Oglialoro (Directrice, fracture numérique et affaires multilatérales, Ministère des innovations et de la technologie, Italie)

Participants:

Organisations internationales:

M. Zhong Zhou Li (CNUCED)

M. Ahmed Toumi (ITSO)

M. Michael Scholtz (OMS)

Mme Helena Molin-Valdes (ISDR)

ONG et entités de la société civile:

M. Toshihiko Hayashi (Université de l'Air)

M. Gabou Gueye (SNTPT Union Network International)

M. T.H. Chowdary (Centre for Telecom Management and Studies)

M. Malcolm Bryant (SATELLIFE)

Rapporteurs:

M. Ibrahim Keita (Secrétariat exécutif, SMSI)

Mme Claudia Sarrocco (UIT)

M. Alex Ntoko (UIT)

1 Résumé des présentations

Mme Claudia Oglialoro a ouvert la table ronde en présentant une communication intitulée "Cybergouvernement: un outil au service de la politique interne et de la coopération internationale". A la lumière de l'expérience acquise et des débats menés au niveau international, notamment des résultats de toutes les Conférences régionales de préparation du SMSI, l'oratrice a présenté des applications propres au cybergouvernement qui permettront aux décideurs politiques et aux administrations publiques de gérer plus efficacement leurs affaires et de manière plus transparente, d'encourager le développement de l'industrie des TIC et d'aider à la création de contenus locaux.

Elle a également présenté l'initiative du "cybergouvernement au service du développement" menée par le Gouvernement italien et a exposé certaines des principales difficultés rencontrées et des solutions possibles. Pour réussir à mettre en oeuvre le cybergouvernement, il ne suffit pas d'injecter des TIC dans le fonctionnement des administrations publiques mais il faut aussi repenser et réformer le système afin de créer une véritable valeur ajoutée. Il est indispensable d'élaborer des stratégies de cybergouvernement, dans le cadre de cyberstratégies plus larges, pour déterminer les applications qu'il convient de mettre prioritairement en place dans le pays bénéficiaire; la présence de décideurs au niveau local, spécialisés et bien informés, est une condition sine qua non pour réussir.

Il est par ailleurs fondamental que les bénéficiaires tout comme les donateurs fournissent des compétences spécifiques; de même, il importe de faire comprendre ce que sont les applications propres au cybergouvernement, de partager les expériences et de diffuser les meilleures pratiques dans ce domaine.

Le recours au cybergouvernement pose notamment le problème de la sécurité, de l'utilisation de logiciels libres et de la cybercriminalité, qui devrait faire l'objet d'une plus grande attention.

M. Zhong Zhou Li a fait valoir, dans sa présentation, que les TIC offrent à notre société un large éventail de possibilités nouvelles et constituent un rouage essentiel de la mondialisation de l'économie. Les TIC stimulent la productivité et la compétitivité, favorisent l'apparition de nouveaux modes de coopération et font aussi évoluer l'activité au niveau local, comme le tourisme et les services. En outre, les TIC entraînent une externalisation accrue et favorisent le développement de nouvelles activités, par exemple la production de logiciels. C'est pourquoi, il faut élaborer des cyberstratégies, à l'échelle nationale, pour faire mieux comprendre quels peuvent être les avantages du commerce électronique et pour créer un cadre propice à son développement.

L'orateur a également souligné l'importance du renforcement des capacités et des compétences en matière de TIC et a indiqué que la contribution des TIC au développement du commerce électronique est un thème qui devrait figurer en bonne place dans le Plan d'action du SMSI.

Mme Helena Molin-Valdes a présenté la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le prolongement des travaux menés dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1990-1999). Elle a fait valoir l'importance du rôle joué par les TIC dans la prévention des catastrophes naturelles, en particulier dans les systèmes d'alerte rapide. En outre, les TIC peuvent aider à effectuer des contrôles et des évaluations des risques - et pourraient être des outils de communication essentiels dans les zones reculées - et à promouvoir une collaboration interdisciplinaire et intersectorielle, d'une part, et l'échange d'informations scientifiques, d'autre part.

M. Michael Scholtz a consacré sa présentation au rôle joué par les TIC dans le domaine de la santé. Il a tout d'abord fait valoir que la santé n'est pas seulement un domaine d'application des TIC, mais que c'est aussi tout un système intégré. Il faut fournir un accès libre et illimité à des données fiables en matière de santé, bien planétaire, en utilisant toutes les possibilités des TIC pour mettre au point des systèmes de santé. Il a également souligné la nécessité de former et d'éduquer le personnel sanitaire, les chercheurs et les décideurs pour les aider à tirer le meilleur parti de l'utilisation des TIC.

M. Ahmed Toumi a présenté un projet visant à accélérer l'édification d'une infrastructure à large bande fondée sur la technologie satellitaire. Des mesures y sont proposées dans le domaine des ressources en matière d'orbite et de spectre, de la normalisation et de la réglementation relative aux services par satellite; il y a également été souligné la nécessité de faire figurer cette question dans les travaux et les Actes finals du SMSI et de faire participer activement l'UIT à la mise en oeuvre de ces activités entre la première et la deuxième session du SMSI.

M. Toshihiko Hayashi a présenté l'Université de l'Air et a expliqué les avantages potentiels du téléenseignement tout en soulignant également qu'il est nécessaire de repenser le modèle universitaire classique pour l'adapter aux nouveaux besoins propres à l'enseignement électronique à distance. Le téléenseignement ne sera jamais aussi efficace que les méthodes d'enseignement traditionnelles s'il n'est pas appuyé par une technologie adaptée et complété par des cours, des enregistrements vidéo et par l'organisation de points de rencontre dans l'ensemble du pays.

M. Gabou Gueye a mis en évidence l'importance des TIC pour garantir un développement et une paix durables. Il a également souligné la nécessité de créer de nouvelles applications, qui pourraient servir aux habitants des pays en développement et qui pourraient les aider à s'intégrer dans la société mondiale de l'information. Parmi les principaux sujets de débat, l'orateur a fait valoir la nécessité de lutter contre l'analphabétisme et l'expansion de la pornographie. Il a fait état des problèmes que les TIC et la mondialisation posent aux syndicats, qui selon lui, doivent tout faire pour que cette révolution serve l'intérêt général, pour le bien-être des femmes et des hommes de tous les continents.

M. T.H. Chowdary a mis en relief les principales caractéristiques de l'Internet, qui doit être accessible, fiable et abordable, l'information et le savoir étant une source essentielle d'enrichissement et d'autonomie. Il a également souligné l'importance du large bande pour le développement de nouvelles applications, en particulier dans le domaine de l'enseignement, et a fait valoir que, sans une infrastructure solide, on ne pourra exploiter de telles possibilités. Parmi toutes les fractures qui existent dans notre société, la fracture numérique est la dernière en date mais les applications TIC peuvent contribuer à les réduire et à amener les économies en développement à suivre la logique consistant à "acquérir puis appliquer". Parmi les autres problèmes qui risquent de freiner le développement des TIC, il a relevé le coût de la connectivité, de l'équipement informatique et des logiciels privés, le manque de contenus adaptés et en langues locales, l'insuffisance d'infrastructures dans les zones reculées et le manque de services de base comme l'électricité.

M. Malcolm Bryant a axé sa présentation sur les avantages que les pays en développement pourraient tirer de l'utilisation d'ordinateurs de poche pour les services de télésanté, en particulier dans les zones reculées. Des technologies de ce type pourraient tout à fait remplacer les ordinateurs personnels et permettraient de gagner en mobilité et en souplesse, et d'aider ainsi les étudiants et les médecins à mener à bien leurs tâches. L'ordinateur de poche peut être alimenté par des batteries ou même des panneaux solaires, ce qui résout ainsi le problème de l'alimentation sur secteur, qui se pose souvent dans ces pays. L'orateur a également fait part de ses inquiétudes au sujet de l'utilisation des TIC dans le secteur de la santé, en ce qui concerne en particulier le besoin précis de

protéger la vie privée et les données et la nécessité de sécuriser les communications. Ces systèmes sont moins chers que les ordinateurs personnels mais restent cependant trop coûteux pour les pays en développement. Il faudrait inciter l'industrie à réduire ses tarifs si l'on veut utiliser toutes les possibilités qu'offre cette technologie pour réduire la fracture numérique.

2 Débat et propositions d'action

Pendant le débat, il a été souligné que l'infrastructure est fondamentale pour permettre le développement d'applications, car sans plate-forme de diffusion mondiale, point d'infrastructure d'information mondiale.

En ce qui concerne l'éducation en ligne, les problèmes posés par la gestion des droits électroniques et du droit d'auteur, qui limitent l'accès à l'information, n'ont toujours pas été résolus. La question des coûts d'octroi de licence et le besoin d'élaborer des logiciels libres ont également été mentionnés ainsi que la nécessité de mettre au point des solutions au cas par cas pour répondre aux divers besoins des utilisateurs grâce à l'élaboration de contenus et de progiciels appropriés.

On a également fait observer qu'il fallait créer des applications portant sur le développement des ressources humaines et que les pays en développement doivent aussi être en mesure de contribuer activement à l'élaboration des contenus. C'est notamment le cas des revues médicales spécialisées, auxquelles de nombreux pays ont peut-être la possibilité d'y avoir accès, sans pouvoir toutefois y contribuer, avec la conséquence que la plupart des contenus n'est pas adaptée à une utilisation locale.

La question des normes a été soulevée par plusieurs orateurs qui ont fait valoir les économies qu'une harmonisation pourrait entraîner; les normes sont aussi considérées comme des outils favorisant l'accès aux systèmes à large bande, et qui permettent de créer de nouvelles applications. Il a par ailleurs été question de l'assignation de fréquences pour les télécommunications hertziennes et par satellite.

Dans la plupart des cas, les participants ont estimé qu'il fallait redéfinir les projets en cours, dont certains sont très bien ciblés, plutôt que de tout recommencer à zéro. La question des ressources humaines, s'agissant en particulier de l'enseignement universitaire sur différents sujets, a été jugée essentielle, au même titre que l'accès et l'infrastructure, qui permettraient aux particuliers et aux communautés de tirer parti de toutes les applications que les TIC peuvent offrir.

3 Conclusions et domaines d'action

A l'issue du débat, les participants ont dégagé plusieurs propositions d'action qui visent notamment à:

- promouvoir le cybergouvernement comme un outil permettant de faciliter l'accès aux services publics et de faire davantage participer les citoyens à la gestion des affaires locales;
- sensibiliser les hauts responsables politiques à l'importance des applications TIC au service du développement;
- réduire le coût d'accès des applications TIC, en encourageant par exemple l'utilisation de logiciels libres;
- encourager les Etats à financer l'élaboration d'applications et de contenus;
- créer de nombreux points publics d'accès à l'Internet afin d'améliorer l'accès aux services TIC;
- appuyer la création de stratégies nationales en faveur du commerce électronique;

– renforcer et favoriser l'amélioration des informations de santé, en mettant l'accent sur une connectivité à faible coût et sur des normes ouvertes et des logiciels libres;
– concevoir de nouveaux modèles et outils d'enseignement en vue d'améliorer le téléenseignement;
– promouvoir l'utilisation d'ordinateurs de poche, qui pourrait être une solution appropriée pour les pays en développement;
– élaborer des contenus adaptés aux besoins et aux langues, au niveau local;
– constituer un réseau destiné à diffuser les connaissances scientifiques en matière de gestion des risques et de systèmes d'alerte rapide pour les catastrophes naturelles;
– tenir compte de la nécessité de mettre au point des services à large bande qui permettront d'améliorer encore les applications TIC.

En conclusion, un certain nombre d'applications TIC sont susceptibles de combler les fossés qui existent entre les pays développés et les pays en développement. Toutefois, comme il ressort du débat, pour généraliser leur utilisation, il faudra que de nombreuses conditions soient remplies, et pour y parvenir, un ferme engagement politique et financier est nécessaire, au niveau tant national qu'international.

Il reste à souhaiter que le message final d'espoir délivré par le représentant de l'Inde, qui a eu une incidence positive sur notre table ronde, apportera autant de sérénité lors des travaux qu'il nous reste à mener. Om! shantih shantih shantih (Que la paix règne sur les continents, sur les océans et dans le firmament).

TABLE RONDE N° 8

"Rôle des différents partenaires dans la société de l'information"

Modératrice: Mme María Cattaui (Secrétaire générale, CCI)

Participants:

Gouvernement:

Mme Elizabeth Gomes (Conseillère auprès du Président, Agence nationale des télécommunications, ANATEL, Brésil)

Organisations internationales:

M. Bruno Lanvin (Banque mondiale)

M. Roberto Zachmann (BIT)

Mme Thérèse Gestaut (ONU)

ONG et entités de la société civile:

Mme Rinalia Abdul Rahim (GKP)

M. Michael Warner (ODI)

Entités commerciales:

M. Robert Rogers (GIIC)

(représenté par M. Eduardo Gonçalves, Camara e-net)

Rapporteurs:

Mme Ayesha Hassan (CCI)

M. Manuel Zaragoza (UIT)

1 Résumé des présentations

La modératrice, **Mme Maria Livanos Cattaui,** a ouvert la table ronde en déclarant que les intervenants ont tous contribué à parts sensiblement égales, à la promotion des TIC ainsi qu'au processus préparatoire du Sommet. Elle a indiqué qu'il est essentiel de tirer avantage des points forts de chaque partenaire et a posé une série de questions:

- Est-il réaliste d'envisager un renforcement des partenariats à l'échelle mondiale?
- De quelle manière les gouvernements peuvent-ils encourager le secteur privé et la société civile à participer?
- Doit-on définir des responsabilités particulières qu'assumeraient le secteur privé et la société civile, compte tenu des difficultés financières que connaissent les Etats aujourd'hui?
- Comment tirer le meilleur parti de l'expérience acquise par les OIG s'agissant de renforcer la participation des partenaires dans le développement des TIC?
- Quelle contribution peut apporter la société civile?
- Qu'est-ce qui incitera le privé à prendre le risque d'investir?

Mme Thérèse Gestaut a souligné le rôle joué par l'ONU en faveur de la société de l'information et sa coopération avec l'UIT. Deux départements de l'ONU sont directement concernés: le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'information. Elle a mis l'accent sur trois fonctions assumées par l'ONU et le Département de l'information en ce qui concerne la société de l'information:

1) Promouvoir la société de l'information (Déclaration du Millénaire, création du Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC, etc.).
2) Mettre en relief le rôle des médias, qui est essentiel dans la société de l'information.
3) Contribuer à développer des environnements pluralistes, multilingues et multiculturels.

En conclusion, elle a fait valoir que la société de l'information doit avoir pour objectif de créer un monde meilleur pour tous; que les médias doivent y jouer un rôle actif et que la société de l'information doit être ouverte et tolérante.

La modératrice a appelé les médias (traditionnels et électroniques), qui ne sont pas seulement des observateurs, mais qui sont aussi des acteurs clés, à contribuer à trouver des solutions en vue de promouvoir la société de l'information.

M. Bruno Lanvin a évoqué le risque d'usure, qui est bien connu, mais a souligné que l'engouement pour les TIC au service du développement tient notamment au fait que c'est un rare domaine où l'action a précédé les discussions. Ce Sommet a le grand mérite, notamment, de rassembler toutes les parties prenantes, mais il ne suffit pas de les rassembler, il faut aussi regrouper leurs données d'expérience. L'orateur a présenté des chiffres et des données sur lesquels la Banque mondiale s'est en fait fondée pour soutenir les TIC au service du développement, par le biais notamment de prêts et d'investissements et de l'octroi de subventions, et a souligné que seuls les partenariats permettront de continuer à développer efficacement les TIC, ces technologies n'étant pas un secteur en soi mais un facteur commun à tous les secteurs. Tous les partenaires doivent accepter de prendre de nouvelles responsabilités et, à propos des questions qui ont été posées au début de la séance par la modératrice, il a recommandé qu'on identifie les parties les mieux à même de promouvoir chaque valeur de la société de l'information, ce qui serait la meilleure solution pour les renforcer sans exception. En résumé, les maîtres mots du développement des TIC sont l'accès, les compétences fondamentales, le contenu, le désir de mener des réformes et l'engagement de la société civile.

Mme Rinalia Abdul Rahim a expliqué que le Global Knowledge Partnership (GKP) sert de tremplin pour la réalisation d'initiatives et alimente en retour des projets de base sur les diverses questions, dont la jeunesse, la parité hommes/femmes ainsi que les communautés autochtones, pour n'en citer que quelques-unes. Mme Rahim a montré comment les fonctions des partenaires se chevauchent et a ajouté qu'il est très important de ne pas cataloguer l'expertise ou la contribution perçue de tel ou tel partenaire mais de tirer les enseignements de chaque partenariat. Elle a insisté sur le rôle des Etats dans la création d'un environnement propice et sur certaines fonctions propres au secteur privé, à savoir ses compétences techniques, son sens des affaires et sa volonté de développer le marché, fonctions dont il doit faire bénéficier les partenariats axés sur le développement et les TIC.

Mme Elizabeth Gomes, se fondant sur l'expérience du Brésil, a examiné le rôle joué par l'Etat dans la mise en place des TIC et fait valoir qu'il crée bien souvent des infrastructures destinées à l'Internet et aux réseaux et apporte des solutions aux problèmes qui ne peuvent être résolus par le marché. Le Gouvernement brésilien a mis au point de nombreux services de réseau dans les domaines de l'éducation et de la santé ainsi que des services permettant notamment aux citoyens de voter et de payer leurs impôts sur le web. L'oratrice a relevé que les pouvoirs publics, en tant que premiers partisans des TIC, jouent un rôle moteur important en ce sens qu'ils en sont les principaux fournisseurs et utilisateurs.

M. Eduardo Gonçalves a présenté une communication au nom de M. Roger Roberts de la Commission mondiale sur l'infrastructure de l'information (GIIC). Il a souligné que sans prises de risque et sans investissements la société mondiale de l'information ne peut être édifiée sur des bases solides. Si on veut accélérer le passage à la société de l'information - ce qui est l'un des objectifs du Sommet - on doit alors reconnaître que le rôle de l'investissement privé est primordial. L'orateur a donné des chiffres pour illustrer la situation en ce qui concerne l'accès au réseau, l'accès à l'Internet et le coût et les capacités des TIC, chiffres qui montrent bien les disparités entre les pays à hauts revenus et les pays les moins avancés. La société de l'information devrait notamment viser à rétablir l'équilibre dans ce domaine. Pour qu'il soit le plus efficace possible, le Sommet devra se préoccuper au premier chef des fondements nécessaires à l'édification d'une société de l'information mondiale et devra prendre conscience qu'investir dans les TIC est essentiel à la croissance économique et au développement social. Il est indispensable d'établir des cadres politiques favorisant l'investissement privé et une concurrence loyale.

M. Roberto Zachmann s'est demandé en quoi consiste le caractère "social" de la société de l'information et a suggéré qu'un débat se tienne dans le cadre du Sommet, à propos des TIC et de la façon dont nous devons tous oeuvrer, compte tenu de l'incidence majeure que ces technologies ont eue sur les travailleurs du monde entier. Il a fait valoir que la situation actuelle est véritablement une amplification des fractures existantes provoquées par les changements techniques. La société de l'information concerne les gens et non pas les téléphones et les ordinateurs même si ces équipements ont révolutionné les méthodes de travail. Il a rappelé aux participants que ce sont les entreprises qui embauchent et que ce sont les emplois qui permettent de réduire la pauvreté.

La modératrice a souligné le danger de voir la société de l'information amplifier la fracture existante. Elle a également indiqué qu'il faut commencer à parler clairement à propos de la société de l'information; parfois les acronymes, les abréviations et l'originalité de certaines théories empêchent en effet de comprendre vraiment ce dont il s'agit vraiment.

M. Michael Warner a donné des exemples de partenariats multisecteurs menés dans le cadre de l'Institut du développement outre-mer (ODI) et a mis en exergue les facteurs clés de la réussite. Il a relevé qu'il importe de tirer le meilleur parti de toutes les compétences de chaque partenaire, qu'elles soient patentes ou non. Par exemple, le rôle du secteur privé dans le développement des ressources humaines n'est peut-être pas apparent de prime abord mais devrait être pleinement exploité.

Il a souligné les trois étapes de la constitution de partenariats: premièrement, l'exploration, deuxièmement, las consolidation et troisièmement, la construction. Par rapport aux autres mécanismes, les partenariats doivent créer de la valeur ajoutée en vue de structurer les réponses qui seront apportées à tel ou tel problème. Il a déterminé trois facteurs pour réussir à évaluer un partenariat:

a) il tire avantage des compétences spécialisées;

b) il oeuvre dans le même sens que les services officiels et le secteur des TIC;

c) il favorise la participation dans les négociations.

S'agissant de constituer des partenariats axés sur le développement des TIC, l'orateur a formulé les mises en garde suivantes:

a) ne pas se précipiter pour créer des partenariats;

b) ne pas devenir trop dépendant des facilitateurs dans le cadre d'un partenariat;

c) partir du principe que le partenariat évoluera ou prendra fin et qu'il ne durera pas éternellement.

2 Débat et propositions d'action

La modératrice a dirigé un échange animé entre les participants et le public au sujet d'un grand nombre de questions, dont des exemples de privatisation réussie après l'ouverture à la concurrence ainsi que des enseignements positifs et négatifs tirés de partenariats.

Il faut mettre en place des mécanismes adaptés, aux niveaux national et international, pour permettre aux différents groupes d'acteurs d'assumer les responsabilités qui leur incombent.

La société civile et le secteur privé sont les deux principaux piliers sur lesquels repose la société de l'information. Tous les partenaires devraient mettre sur pied des mécanismes appropriés en vue de créer des associations novatrices entre l'une et l'autre.

Les ressources et l'investissement du secteur privé sont essentiels pour développer la société de l'information. Toutes les parties prenantes doivent coopérer à la mise en oeuvre de mécanismes d'incitation adaptés en vue de générer des investissements.

Mme Cattaui a ensuite résumé les résultats tangibles obtenus par la table ronde et a exprimé le souhait que le Sommet réussisse à amener les pays à s'engager à élaborer leurs propres stratégies nationales en matière de TIC en étroite coopération avec leurs partenaires respectifs - secteur privé et société civile - afin de créer le cadre politique, juridique et réglementaire nécessaire pour attirer les investissements et encourager la création d'entreprises. Il faudra ensuite procéder, au moment du Sommet et après, à une évaluation des engagements pris pour voir dans quelles mesure ils auront été tenus.